

9 PROTOCOLE SANITAIRE POUR LES REFUGES DE MONTAGNE GARDÉS

Date de réouverture souhaitée	12 juin 2020
-------------------------------	--------------

Se référer au protocole national pour compléter ce document qui sera renseigné de manière électronique, enregistré au format .pdf.

I - Présentation du refuge	
Localisation	Commune : IGNAUX Zone d'implantation particulière (parc national) : non
Accès	Accès pédestre pour les randonneurs. Accès par piste pour véhicules autorisés dont gardien.
Fréquentation du public/an	Ouverture été-hiver. Autour de 1400 nuitées + restauration
Capacité réelle d'accueil	Jour : 42 places assises en intérieur + 30 places en extérieur Nuit : 31 places
Description du refuge	Construit en 2000, le refuge du Chioula est un refuge familial car son accès est facile. Il est situé entre le Plateau de Sault et la Vallée d'Ax. Il reçoit des randonneurs à pied, en VTT, équestres, accompagnés d'un âne. L'hiver, il est sur le domaine du Chioula et est accessible en ski de fond et raquettes. La partie hébergement est composée de chambres à faible capacité (4;6;6;10;5).
Configuration du refuge	- nombre de niveaux :1 + mezzanine - localisation des chambres ou dortoirs : partie droite du refuge séparée par un sas de la partie restauration. - capacité par chambres et par dortoirs : 1 chambre de 10 personnes, 2 chambres de 6 personnes, 1 chambre de 4 personnes, 1 mezzanine de 5 personnes. - localisation des salles d'eau ou lavabos : Salle d'eau avec 2 douches 2 lavabos et 1 toilette dans la partie hébergement. Salle d'eau avec 2 toilettes et 1 lavabo donnant sur le sas. - rangement des sacs, des chaussures : Pour les chaussures, dans le sas d'entrée, dans une étagère en fer (sous un banc). Pour les sacs, dans les chambres. - espace de restauration (situation, nombre de tables,...): espace intérieur : 42 places réparties en 8 tables - restauration sur espace extérieur (nombre de tables, emprise,...) : espace extérieur:6 tables de 6 personnes sur la terrasse, possibilité de les mettre sur la pelouse devant le refuge.

Propriétaire	Nom ; prénom/ coordonnées téléphoniques/mail Communauté de communes de la Haute Ariège 13 route nationale 09250 LUZENAC
Gardien/ Aide gardien	Nombre de personnels : Été 2020 : 1 aide gardien : Tancrede SAVALLE Gardien(s) : Nom ; prénom/ coordonnées téléphoniques/mail Alvaro ALEMAN ROSTRAN 0667736091 alvaro@refugeduchioula.com
Avis commission sécurité incendie / Date du dernier passage	Avis favorable le 10/09/2015
Plan de masse du refuge	À fournir (mentionner les aménagements prévus en termes de distanciation physique, sens de circulation, zone d'isolement...)
Remarques	

II - Dispositions générales	
A - Accueil	
Capacités d'accueil du refuge après la mise en œuvre du protocole sanitaire	Nombre de places effectives : Variable en fonction de la composition des groupes. De 19 si individuels uniquement à 25 si familles.
Accueil dans le cadre d'une assistance de secours ou de mise à l'abri	Nombre de places réservées pour un éventuel accueil : 20 personnes en plus des personnes déjà hébergées. Localisation de cet accueil (dortoir, tente extérieure,...): Salle commune.
→ Procédure d'accueil des randonneurs	
Réservation	<i>Description des modalités retenues</i> -Charte d'engagement individuel à signer par chaque groupe d'usagers du refuge (document obligatoire) <i>Description des modalités de diffusion, de recueil et de gestion de cette charte</i> -Envoi par mail ou lien de téléchargement par SMS. -Information sur le site internet, panneaux à 2 parkings de départ qu'il est obligatoire de réserver pour l'hébergement.
Traçabilité du public accueilli	<i>Description des modalités retenues (registre)</i> -fiche d'enregistrement individuel pour chaque groupe.
B - Mise en œuvre des gestes barrières	
Localisation des points d'eau (lavage des mains)	Extérieur : Mise en place d'un point d'eau extérieur (robinet + savon non dangereux pour le milieu naturel)

	Intérieur : Mise à disposition de savon à chaque lavabo.
Gel hydroalcoolique	Localisation des différents points de distribution : Entrée du refuge, bar, sortie du refuge.
Distanciation physique dans les parties communes	<i>Description des modalités mises en œuvre</i> -dans les couloirs et le sas d'entrée, port du masque obligatoire. dans la salle de restauration : le gardien place les clients à table en fonction des groupes familiaux, des individuels pour respecter les distances. Les plats sont distribués par le personnel du refuge. -dans les sanitaires : -Réglementation de l'utilisation des équipements de protection (masque) : Masque obligatoire pour les déplacements à l'intérieur du refuge.
C - Dispositif d'affichage et d'information	
Informations sur Covid à disposition du public	-Nature des informations : lavage des mains protection contre le coronavirus numéro d'urgence procédure si cas de coronavirus suspecté signalisation des distances de distanciation. Flèches de sens de circulation -Format (affichettes, dépliants...) : Affiche A4 plastifiées et panneaux -Localisation des informations dans le refuge : Entrée, bar, sas, terrasse, salle commune. -Autres langues de diffusion : protection contre le coronavirus en anglais charte en anglais et en espagnol -Description du mode de diffusion de l'information à destination du public : A l'arrivée des randonneurs, présentation du dispositif et des affichages.
D - La gestion des locaux	
Éviter les croisements des occupants, des groupes	<i>Description du mode de circulation</i> Les randonneurs entrent par la porte fenêtre de la salle commune, matérialisé par un panneau Entrée. Sortie par la porte du sas. Des flèches apposées au sol matérialisent le sens de circulation.
Éviter les regroupements dans les parties communes, les croisements dans les couloirs, les escaliers	<i>Description des mesures retenues</i> Accueil des randonneurs à l'extérieur du refuge, sur la terrasse. Sensibilisation des randonneurs à leur arrivée.

Aération des locaux	Fréquence : dortoirs : 1 fois par jour au départ des randonneurs. Salle commune : 3 fois par jour, au moins 15 minutes.
E - En cas de suspicion de Covid	
Procédure mise en place pour procéder à l'évacuation de toute personne présentant les symptômes du Covid	<i>Description de la procédure :</i> 1. Le randonneur prévient le gardien 2. Le gardien oriente le randonneur vers le lieu d'isolement 3. Prévenir les secours et suivre leurs consignes 4. Procéder à l'évacuation du randonneur Le refuge étant accessible par une piste carrossable (à accès limité), l'arrivée des secours pour évacuation peut être rapide.
Lieux servant à isoler toute personne présentant les symptômes du Covid dans l'attente de l'arrivée des secours	Identification des lieux : tente montée réservée à cet usage. Elle est aérée et désinfectée au spray virucide après usage.
F - La formation des gardiens et personnels	
Formation sur le protocole sanitaire mis en place et les gestes barrières	Formation interne du gardien et aide-gardien. Formation par la Croix-rouge de l'aide-gardien.
Fréquence de formation pendant la saison	Formation tout le long de la saison, en fonction des nouvelles informations disponibles.

III - Dispositions spécifiques

A – Dortoirs et couchages

Distanciation physique	<p>-Configuration adoptée au niveau des couchages dans les dortoirs :</p> <ul style="list-style-type: none"> * La distribution des chambres par le gardien est faite de manière à séparer le plus possible les différents groupes de randonneurs. Si possible, 1 groupe par chambre. * Possibilité de mettre 2 groupes par chambre en respectant les distances entre les lits. Pour cela, les lits ne devant pas être utilisés sont matérialisés avec du film palette. <p>-<i>Description des solutions retenues</i> (cloisonnage, autre) : Les chambres ayant des faibles capacités, nous n'avons pas recours à du cloisonnement.</p> <p>→ si utilisation de séparation entre couchage :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dimension et matériau utilisé - Description des aménagements supplémentaires effectués (implication au niveau du cheminement par exemple)
Affaires personnelles (sacs, chaussures...)	<ul style="list-style-type: none"> -Stockage des chaussures dans le sas d'entrée sur une étagère située sous le banc. -Stockage des sacs dans chaque chambre avec obligation de les

	laisser au sol.
Hygiène des couchages	<p><i>Description des mesures adoptées (alèses, oreillers, couvertures,...)</i></p> <p>Matelas : Alèses imperméables plastifiées désinfectées quotidiennement.</p> <p>Oreillers : housse tissu lavées en machine à 60° quotidiennement.</p> <p>Couvertures : ne sont plus à disposition.</p> <p>Chaque randonneur doit venir avec son propre duvet.</p> <p>S'il oublie, il doit prendre le kit à la location : 1 sac à viande tissu et une couverture. Après utilisation, le sac à viande est lavé en machine à 60°.</p> <p>→ Stockage du matériel d'équipement jetable (alèses, oreillers, couvertures,...)</p> <p>Pas d'équipement jetable.</p>
Gestion des flux	<p>-Solution retenue pour gérer les heures du lever, du coucher</p> <p>Les heures de petit-déjeuner sont organisés la veille au soir par le gardien par groupe de randonneurs et échelonnés entre 7h15 et 9h.</p> <p>-Description des mesures mises en œuvre pour limiter la promiscuité dans les dortoirs, dans les dégagements</p> <p>Prioritairement, le gardien place une seule famille par dortoir. Si 2 familles, des lits sont banalisés pour laisser de l'espace pour la circulation.</p>
B – Restauration	
Mise en œuvre des services de repas	<p><i>Description des solutions retenues</i></p> <p>Diminution de la capacité de la salle commune, en fonction de la composition des groupes de manière à maintenir les distances.</p> <p>Mise en place de 1 ou 2 service en fonction des conditions météo et du remplissage du refuge.</p>
Distanciation physique	<p><i>Description des mesures adoptées</i></p> <p>Le gardien organise le placement de chaque famille de manière à respecter les distances. Par exemple : sur une table de 6, 6 personnes si c'est la même famille, 2 personnes si ce sont des individuels.</p> <p>Service en extérieur privilégié le midi et possible le soir si météo favorable.</p>
Mise en œuvre des mesures d'hygiène avant et après les services	<p><i>Description des mesures</i></p> <p>Aération après chaque service.</p> <p>Désinfection des tables après chaque usage.</p> <p>Nettoyage de la salle (sol) après chaque service,</p> <p>Désinfection des éléments à risque (poignées, interrupteurs...) au moins 2 fois par jour.</p>
C – Nettoyage et désinfection des locaux/du mobilier/du matériel	
Mise en œuvre du nettoyage et de la désinfection	<p><i>Description de la procédure</i></p> <p>-aération des locaux quotidiennement.</p> <p>-désinfection des éléments à risque (interrupteurs, robinets, poignées...) au moins 2 fois par jour avec spray virucide à l'alcool.</p>



	<p>-nettoyage du sol de tout l'établissement quotidiennement -nettoyage et désinfection de tous les éléments sanitaires 2 fois par jour. Soin particulier et habituel à la cuisine qui est nettoyée et désinfectée après chaque service.</p>
D – Concernant les gardiens et les salariés	
Matériels de protection sanitaire à disposition (gants, masques, visières,...)	<p>Nature, quantité Gel hydroalcoolique, gants, masques, charlotte à disposition du gardien et aide-gardien. Masques lavables : 10 par personne. Autre matériel : à volonté selon les besoin. Réserve de 200 masques à usage unique.</p>
Mesures barrières à mettre en œuvre	<p>-avec les randonneurs : maintien des distances, port du masque. Mise en place d'un plexiglas de protection au bar. -avec les clients en journée. maintien des distances, port du masque. Mise en place d'un plexiglas de protection au bar. -pendant le service des repas. maintien des distances, port du masque. -dans les dortoirs. maintien des distances, port du masque.</p>
Responsabilisation des usagers et randonneurs	<p><i>Description de la prévention mise en œuvre</i> Charte d'engagement signée avant réservation. Information à l'arrivée au refuge et formulaire de traçabilité. Information donnée à la réservation par téléphone, sur le site internet, sur les réseaux sociaux, aux offices de tourisme, sur les panneaux à deux parkings de départ. Vente de kit covid : masque + gel hydroalcoolique</p>
Charte d'engagement individuel de chaque usager	<p><i>Description de la diffusion et de la gestion de cette charte</i> Diffusion par mail ou par SMS (lien de téléchargement), à la réservation. Conservation dans un classeur dédié à cet usage.</p>

IV Mesures spécifiques aux bivouacs	
<p>Dispositions spécifiques sur le bivouac (limitation, interdiction, contraintes particulières...) Réservation obligatoire pour le bivouac. Local de repli si événement météorologique exceptionnel : salle commune.</p>	
Localisation de la zone du bivouac :	<p>Distance du bivouac /refuge : Périmètre de 2 mètres à 25 mètres délimité comme habituellement par la barrière fixe en bois placée tout autour du refuge.</p> <p>Emprise du bivouac :</p>

Parties communes sur le bivouac	Identification : Sanitaires du refuge et tables extérieure ou intérieures avec les mêmes règles que les personnes qui sont en hébergement en dur.
Gestion du bivouac	Description de la solution retenue (réservation) Réservation obligatoire
Equipements mis en place	Equipement habituel.
Capacité d'accueil en tenant compte des mesures sanitaires	20 personnes
Impact sur la faune et la flore	Mesures prévues Information sur la gestion des déchets : chacun descend obligatoirement ses déchets.

Remarques générales

Signature du protocole (nom, prénom, signature) A Lignac, le 08/06/20.

Le gestionnaire, 	Le gardien, ALEMAN ALVARO 
---	---

Visa de la mairie (nom, prénom, signature du maire+ cachet de la mairie)

J. BARRE




Partie réservée à la préfecture

Date de réception du protocole :

10 JUIN 2020

Si besoin :

-Demande de pièce complémentaire :

-Visite de contrôle effectuée le



Rappel des pièces à fournir

- plan de masse du refuge (*mentionner tous les aménagements prévus en termes de distanciation physique, sens de circulation, zone d'isolement...*)
- modèle de charte d'engagement individuel
- tout document permettant de vérifier les mesures mises en oeuvre
- photos du refuge permettant de visualiser les mesures adoptées (sur les espaces de stockage, les aménagements des couchages...)

Photos refuge du Chioula

Exemples :



Individuels



1 individuel et 1 couple



1 famille de 4 personnes

Partie hébergement



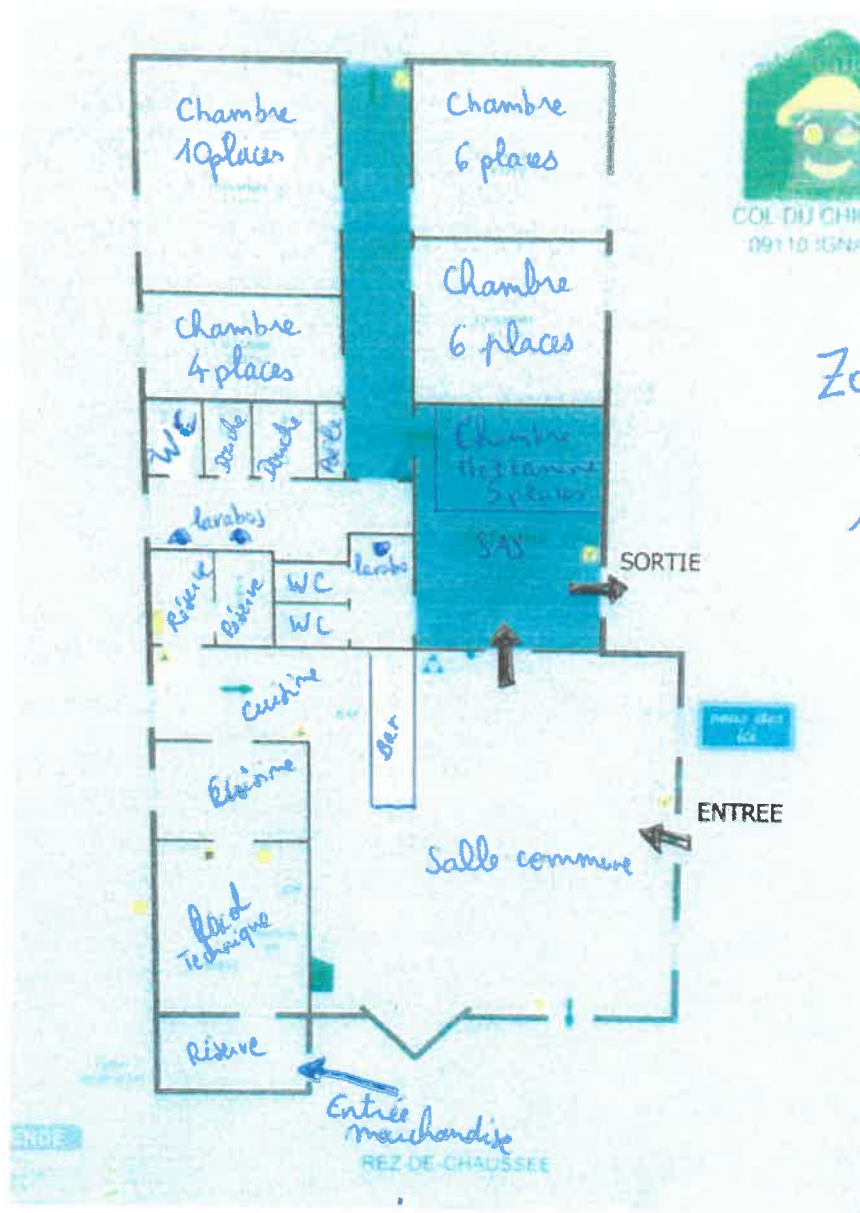
Entrée

Affiches provisoires en attente de réception des panneaux.



Sortie





Zone bivouac
délimitée
par barrière bois

Point
d'eau

Barrière



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Charte d'engagement individuel pour un séjour en refuge de montagne en sécurité, pour moi et pour les autres

Dans le contexte sanitaire lié au COVID-19, la responsabilité individuelle de chacun pour limiter les effets de la pandémie est fondamentale. C'est également le cas en montagne, et plus particulièrement en refuge. Les gardiens et propriétaires de refuge ont adapté l'organisation et le fonctionnement des refuges pour vous accueillir dans les meilleures conditions possibles.

Le respect par chacun des mesures et protocoles mis en place est essentiel.

C'est pourquoi, pour confirmer **ma réservation obligatoire** de mon séjour en refuge de montagne,

J'atteste par la présente :

- Avoir conscience que dans le contexte sanitaire actuel, le fonctionnement, les conditions d'accueil et les services proposés par le refuge ne seront pas les mêmes qu'habituellement ;
- Avoir pris connaissance du matériel spécifique que je dois amener en conséquence pour moi et pour mon groupe pour pouvoir séjourner dans le refuge ... (équipement de protection et de désinfection individuel, literie, duvet, linge personnel...).
- Être conscient que le non-respect des consignes sanitaires pourra entraîner l'annulation de ma réservation par le gardien afin d'assurer la sécurité du plus grand nombre face à l'épidémie.

Je m'engage par ailleurs :

- À ne pas monter en refuge si quelqu'un de mon groupe constitué ou moi-même présentons des symptômes potentiels du COVID-19 (toux, fièvre >37,8°C, diarrhée, nausées, rhume, grande fatigue, conjonctivite, perte de goût ou d'odorat) ;
- À respecter les conditions de ma réservation (nombre de personnes, composition du groupe, nombre de nuitées, type de service (bivouac ou dortoir), heure d'arrivée et de repas...);
- À me laver les mains avec du savon avant d'entrer dans le refuge ;
- À respecter les gestes barrières (distanciation physique, désinfection des mains, port du masque, sens de circulation dans les bâtiments, ...) et les règles de vie en refuge qui ont été adaptées à chaque refuge et présentées dans le protocole sanitaire spécifique disponible sur le site internet du refuge et présenté par le gardien à mon arrivée ;
- À apporter tout le matériel adéquat nécessaire à la sécurité sanitaire de mon groupe le cas échéant et de moi-même (gel hydroalcoolique, masque,...) en plus du matériel classique nécessaire à ma sécurité en montagne ;
- À prendre en charge lors de mon départ du refuge l'ensemble du matériel utilisé lors de mon séjour et tout particulièrement les protections à usage unique utilisées lors de mon couchage.

Date :

Nom et Signature